

Loi 29/2006, de 26 Juillet, de Garanties et utilisation rationnelle des médicaments et produits sanitaires.

Loi 28/2009, de 30 Décembre, modifiant le Loi 29/2006, du 26 Juillet de garanties et utilisation rationnelle des médicaments et produits sanitaires.

Loi 34/2010, modifiant la Loi de Contrats du secteur public.

Décret Royal-Loi 9/2011, de 19 Août, avec mesures pour l'amélioration de la qualité et cohésion du Système National de Santé, contribution à la consolidation fiscale et d'augmentation des quantités maximales garanties par l'État pour 2011.

Décret Royal Législatif 3/2011, de 14 Novembre, approuvant le texte refondu de la Loi de Contrats du Secteur Public.

Loi 33/2011, de 4 Octobre, Générale de Santé Publique.

Royal Décret-Loi 16/2012, du 20 Avril, sur mesures d'urgence pour garantir la soutenabilité du Système National de Santé, et pour améliorer la qualité et sécurité de ses prestations.

Royal Décret-Loi 20/2012, du 13 Juillet, sur mesures pour garantir l'stabilité budgétaire et pour promouvoir la compétitivité.

Décret Royal-Loi 21/2012 du 13 Juillet, avec mesures de liquidité des Administrations Publiques et dans le terrain financier.

Décret Royal 1192/2012, de 3 Août, régulant la condition d'assuré et de bénéficiaire à effets de l'assistance sanitaire en Espagne, à charge de fonds publics à travers du Système National de Santé.

Décret Royal 1723/2012, de 28 Décembre, régulant las activités d'obtention, utilisation clinique et coordination territoriale des organes humains destinées à greffes et transplantations, et établissant des réquisits de qualité et sécurité.

CONCLUSIONS

L'application de la législation d'un Système National de Santé est très différente en périodes d'aisance économique ou, au contraire, en période de crise.

En Espagne le Système National de Santé, déjà affecté par sa décentralisation et sa fragmentation, qui s'est démontré antiéconomique, est en train de faire face à une crise sans précédent, depuis de la création de l'assurance obligatoire pour les travailleurs, en 1942.

Sans prétendre à une analyse de la législation sanitaire espagnole, nous signalerons trois aspects de la récente législation qui provoquent actuellement de très grands débats.

Ces aspects sont les suivants :

Le recul de l'universalité du droit à l'assistance sanitaire par un contrôle renforcé de ce droit à tous les niveaux.

Les « progrès » des institutions d'assistance sanitaire à gestion privée, surtout hospitalières, très contestées à Madrid, face à celles à gestion publique, qui sont encore amplement majoritaires.

La tentative d'introduction d'un « ticket modérateur » pour les prestations pharmaceutiques. Par exemple, un euro par prescription à Catalogne et Madrid, pour contenir les couts croissants de l'assistance pharmaceutique. Cette mesure a été déclarée anticonstitutionnelle et annulée.

Pour en finir nous ajoutons qu' à présent, la grave crise économique qui frappe l'Espagne est en train de forcer les autorités sanitaires à s'occuper d'assurer normativement l'effectivité économique, la qualité des technologies utilisées et des services fournis. ■

CHRONIQUE LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE TUNISIENNE 2013

Par **Karim CHAYATA***

Voir le résumé en page 12 / See the abstract in page 12

Les textes du droit de la santé ont connu en 2013 une certaine élévation au niveau du rythme de leurs productions, si l'on compare avec les années 2012 et 2011, sans pour autant atteindre le niveau des années qui ont précédé la révolution de janvier 2011. Si le nombre des lois promulguées demeurent toujours insignifiant (2 lois promulguées) et que l'on note tout un mois plein sans production significative de textes (octobre), 2013 s'est caractérisée par la publication au *Journal Officiel de la République Tunisienne* (JORT) d'un certain nombre de textes intéressants. C'est le cas de l'arrêté républicain n° 2013-159 du 11 juin 2013, fixant le statut particulier du corps hospitalo-sanitaire militaire ou encore l'arrêté du ministre de la santé du 28 novembre 2013, portant création du comité technique de lutte contre la contrefaçon de médicaments.

Sur un autre plan, les péripéties de la révolution de janvier 2011 ont eu un certain écho sur le contenu de certains textes du droit de la santé publiés en 2013 tel que l'arrêté du ministre des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle du 26 février 2013, portant création d'une commission médicale chargée d'étudier les dossiers du remboursement des dépenses de soins et de suivi des cas urgents des blessés de la révolution ou le décret n° 2013-1515 du 14 mai 2013, fixant les modalités de fonctionnement de la commission des martyrs et blessés de la révolution. Cet écho est également perceptible, mais de manière indirecte, dans les seules lois publiées en 2013 à savoir la loi organique n° 2013-43 du 23 octobre 2013, relative à l'instance nationale pour la prévention de la torture et la loi n° 2013-50 du 19 décembre 2013, portant régime particulier de réparation des dommages résultant aux agents des forces de sûreté intérieure, des accidents du travail et des maladies professionnelles.

PRINCIPAUX TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES RELATIFS AU DROIT DE LA SANTÉ ET À L'ACTION MÉDICO-SOCIALE PUBLIÉS AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE EN 2013

Janvier

Arrêté du ministre des affaires sociales du 4 janvier 2013, portant extension de la convention cadre régis-

sant les rapports entre la caisse nationale d'assurance maladie et les prestataires de soins de libre pratique aux médecins spécialistes adhérents à l'union des médecins spécialistes libéraux. JORT n° 4 du 11/01/2013, p. 284.

Décret n° 2013-717 du 15 janvier 2013, fixant l'organisation administrative et financière de l'office national du thermalisme et de l'hydrothérapie. JORT n° 12 p. du 08/02/2013, p. 578.

Arrêté du ministre de la santé du 15 janvier 2013, portant approbation de la modification et de complément du cahier des charges relatif à l'exercice de la profession d'opticien lunetier de libre pratique approuvé par l'arrêté du 15 mai 2001. JORT n°13 du 12/02/2013, p. 648.

Février

Arrêté du ministre des droits de l'Homme et de la justice transitionnelle du 26 février 2013, portant création d'une commission médicale chargée d'étudier les dossiers du remboursement des dépenses de soins et de suivi des cas urgents des blessés de la révolution ainsi que la fixation de sa composition et son fonctionnement. JORT n° 19 du 05/03/2013, p. 875.

Mars

Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique et du ministre de la santé du 25 mars 2013, modifiant l'arrêté du 10 avril 2010, fixant la liste des spécialités pouvant être enseignées dans les écoles supérieures des sciences et techniques de la santé. JORT n° 26 du 29/03/2013, p. 1112.

Avril

Décret n° 2013-1403 du 22 avril 2013, modifiant et complétant le décret n° 77-734 du 9 septembre 1977, relatif aux indemnités particulières du corps médical hospitalo-universitaire. JORT n° 34 du 26/04/2013, p. 1317.

* Docteur en droit, enseignant à la Faculté de Droit de l'Université de Sousse. chayatakarim@yahoo.com